

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 82 (1955)
Heft: 9

Artikel: Promenade dans le Jura des légendes
Autor: Surdez, Jules
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-229537>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PROMENADE DANS LE JURA DES LÉGENDES

Les Clos-du-Doubs

Après être né en France, non loin de notre pays, et avoir baigné les villes de Pontarlier et de Morteau, le Doubs longe le canton de Neuchâtel, entre en Suisse, arrose les Clos-du-Doubs¹, fait volte-face à Saint-Ursanne, puis va mourir dans la Saône.

Ses riverains sont, chez nous, de petits éleveurs de chèvres et de « rouges bêtes », des flotteurs de bois et surtout des pêcheurs et des bûcherons. Je connais, pour l'avoir partagée, leur vie simple et laborieuse, leur patois, leurs us et coutumes et leurs légendes et croyances où le surnaturel et la fantasmagorie jouent un grand rôle.

Dans une vallée pareillement encaissée, ensevelie très souvent dans une brume épaisse, aux côtes escarpées trouées de « baumes »³, arrosée par un cours d'eau aux débordements effrayants, devait fatalement surgir, à côté des humbles gens qui y peinent, tout un peuple de fantômes.

Voici, traduites du patois de Saint-Ursanne, deux légendes recueillies dans les Clos-du-Doubs.

Saint-Pierre

Au cours d'une profonde nuit, un pêcheur de Soubey n'arrivait pas à prendre le moindre chevesne, en amont de Lobschez. Chose inouïe, il allait rentrer bredouille au village, lorsqu'un vieillard à barbe blanche se trouva soudain devant lui.

— Jette ta ligne dans ce « gourt », dit l'intrus au pêcheur.

— Mêle-toi de ce qui te regarde ! s'entendit-il répondre par la Limace³, qui le prenait pour un pêcheur des Enfers⁴. D'ailleurs, tu n'as rien à faire ici ; est-ce que je me permets, moi d'aller pêcher dans votre étang ?

— J'ai péché autrefois dans le lac Tibériade...

— Oh ! mon Dieu, saint Pierre ! s'écria le pêcheur, reconnaissant à ses deux grandes clefs le portier du paradis, que la lune se levant venait d'éclairer.

— Tu l'as dit. Si tu m'avais écouté, tu eusses pris le plus grand brochet⁵ du Doubs.

— Combien pèse-t-il ?

— Près de cinquante livres.

— Mon hameçon est bien trop petit.

— Dieu peut tout.

— On ne le pêche pas avec une larve de phrygane⁷...

Saint Pierre avait disparu. Il était venu chercher l'âme du pêcheur qui, peu après, glissa dans la rivière et se noya.

¹ Nom officiel : le Clos-du-Doubs ; nom populaire : les Clos-du-Doubs, les Ciôs-di-Doubs ;

² Bâmes, antres, cavernes, grottes ; ³ Yemaices,

Limaces, Limaçons, Colimaçons, Escargots, surnom des gens de la commune de Soubey ;

⁴ Les Enfers, Les Enfies, village franc-montagnard ; ⁵ Boitchat, en patois ; ⁶ Haintchat, en patois ; ⁷ Tchésâ, larve de phrygane ; aïyatte, aiglon, phrygane.

Les âmes en peine

Lorsque la nuit, et dans le brouillard, on hèle une barque et que l'on n'en oit aucune réponse, on peut être certain, surtout au mois de novembre, qu'elle est chargée d'âmes en peine. Il faut alors se signer et leur crier : « Dieu vous pardonne ! »¹

Un soir de Toussaint (il faisait si sombre qu'on eût dit qu'il tombait des ramoneurs², à califourchon sur des chaudronniers³, un pêcheur du village d'Ocourt crut voir descendre à vau-l'eau, à la Goutte des Iles⁴, une barque singulière pesamment chargée :

— Où allez-vous ? cria-t-il à trois reprises.

Comme les nautoniers ne lui donnèrent aucune réponse, il leur jeta cette malédiction :

— Le diable vous prenne !...⁵

Il s'éleva alors de la nef des pleurs et des gémissements d'âmes en peine qu'il eût sauvées en leur criant : « Dieu vous pardonne ! »

¹ En patois : *Due vōs paidjenne !* ² Raîche-tiués ; ³ Maignüns ; ⁴ Gotte des Eles, courant rapide des Iles, lieu-dit de la commune d'Ocourt ; ⁵ *Le diaîle vōs preingue !*

Jules Surdez.

SI VOUS ALLEZ...

... à Dommartin — évitez pour cela un jour de bise — poussez une pointe à l'extrémité nord, longez le cimetière, où reposent de nombreux Curchod, puis pénétrez dans la forêt. Vous remarquerez vite les vestiges d'un vieux mur au sommet d'un monticule. Un effort, vous l'atteindrez bientôt, terminant une modeste plate-forme. Ce sont les derniers restes d'un château datant de 1200 environ, et mesurant environ 2 m. 50 d'épaisseur.

En examinant un plan, très aimablement communiqué par M. le Dr Curchod, médecin-dentiste à Morges, on imagine très bien l'emplacement de cet ancien castel, et celui des mesures qui le ceinturaient, avec leurs modestes jardinets.

La colline n'était pas boisée à cette époque et l'on conçoit la valeur de cette position, dominant de 70 mètres le cours de la Mentue, laquelle l'entourait dans sa boucle qui précède sa jonction avec le ruisseau du Coruz.

Au moyen âge, Dommartin se trouvait à l'extrémité des terres du Chapitre de Lausanne et cette fortification constituait un poste d'observation et de défense de premier ordre.

Cela n'empêcha cependant pas une bande de Moudonnois d'aller piller les villages du Mandement de Dommartin dans l'hiver de 1364-65. Sur plainte du Chapitre, le comte, dans une sentence rendue à Morges en février 1365, prononça une amende de 5000 florins et exigea la fondation d'une chapelle.

Les Moudonnois, justiciables dans leur juridiction seulement, firent appel, le jugement fut cassé et se sortirent de ce mauvais pas avec une amende de 300 florins et quelques accessoires.

Ad. Decollogny.